Sécurité à vélo en groupe

Sécurité à vélo en groupe

L'encadrement et ses rôles

- Responsable des départs
- Chef de file
- Serre-file
- Membre

Sécurité à vélo en groupe

Responsable des départs

- Assumer un leadership responsable
- Diviser les participants en groupes d'un maximum de 15 cyclistes
- Répartir/Équilibrer les groupes tant qu'au nombre de participants par peloton
- Désigner un chef de file et un serre-file pour chacun des groupes
- S'assurer que les départs se font sur une base régulière et distanciés
- Informer les chefs de file sur les modifications de trajets, s'il y a lieu
- Donner quelques consignes de sécurité au besoin

Sécurité à vélo en groupe

Chef de file

- Faire preuve de leadership
- Diriger le groupe
- Communiquer clairement son rôle
- Vérifier avant le départ (souvent discrètement) l'équipement des participants
- Convenir de la vitesse de croisière et la faire respecter
- Faire appliquer les règles du code de la route liées à la pratique du vélo
- Décider des manœuvres à effectuer et la manière de les effectuer
- Anticiper et gérer les difficultés de parcours (intersection dangereuse, voie ferrée, pont de bois, etc.)
- Indiquer les obstacles et dangers immédiats (trous, voiture stationnée, voie ferrée, etc.)
- S'assurer que les signaux sont relayés à tous les membres du groupe.
- S'arrêter au besoin dans un endroit sécuritaire en ne bloquant pas la route ou la piste
- Posséder ou vérifier qu'au moins un membre du groupe possède des habiletés de base en mécanique
- Posséder un sifflet afin d`être plus facilement audible
- Prévoir et appliquer les procédures d'urgence en cas d'accident

Sécurité à vélo en groupe

Serre-file

- Être l'ouie du peloton
- Surveiller le groupe
- Demeurer en queue de peloton en roulant légèrement à gauche et éviter sa dispersion, incluant le maintien de « ligne »
- Aviser le groupe du trafic en amont (trafic ou autres cyclistes qui s'apprêtent à dépasser)
- Assurer la responsabilité du « sous-groupe arrière » lorsque le groupe est divisé en deux.
- Répondre aux demandes du chef de file en le rejoignant au besoin
- Repérer les cyclistes ayant des difficultés
- S'assurer que les cyclistes respectent le code de la route et roulent de façon sécuritaire en tout temps
- Posséder un sifflet afin d'être plus facilement audible
- Seconder le chef de file lors d'un accident
- Seconder le chef de file lors de manœuvres délicates (virages à gauche, accident, Intersections dangereuses, etc.)

Sécurité à vélo en groupe

Membre

- Se conformer au Code de la sécurité routière
- Consulter le guide de sécurité à vélo guide
- Porter obligatoirement un casque de vélo certifié, lors des sorties du club
- Respecter les consignes du chef de file et du serre-file
- Ne dépasser pas le chef de file sans son consentement
- S'intègrer au bon groupe en fonction de ses capacités
- Respecter la vitesse du groupe
- Ne doit représenter en aucun cas un danger pour les autres membres du club
- Faire suivre les consignes ou informations et signaler ses intentions
- Rouler à la file à une distance sécuritaire
- Ne chevaucher jamais la roue arrière du cycliste qui le précède
- Maintienir un rythme constant limitant l'effet élastique causé par les accélérations et décélérations
- Dépasser par la gauche seulement
- Attendre les instructions du Chef de file lors de manœuvres délicates (intersections, virages à gauche, accidents, etc)
- Participer aux actions d'urgence lors d'accident de cycliste
- S'assurer de rouler avec un vélo en bon état
- En cas de rotation, le membre prenant le relais prend la responsabilité de guider le groupe tant qu'à la vitesse, la sécurité du trajet effectué, l'identification des obstacles potentiels et des dangers sur la route, ainsi que des manœuvres à effectuer (ex: virage à gauche, dépassement)

Sécurité à vélo en groupe

Situation d'urgence (accident)

Le chef de file doit:

- Évaluer rapidement les dangers pour sa propre vie et celle des blessés
- Établir le périmètre de sécurité
- Déplacer les blessés seulement si leur position les expose à d'autres dangers
- Prendre les précautions afin éviter d'autres blessures
- Identifier la meilleure personne pour administrer les premiers soins
- Évaluer l'état de la situation et demander que quelqu'un contacte immédiatement le 911
- Créer un écran si nécessaire (soleil, pluie, etc.)
- Éviter de créer un attroupement à proximité de l'accident
- Garder en tête les besoins des autres participants
- Désigner une personne pour rédiger un rapport d'accident

Sécurité à vélo en groupe

Périmètre de sécurité

Le chef de file peut se placer de l'autre côté de la route

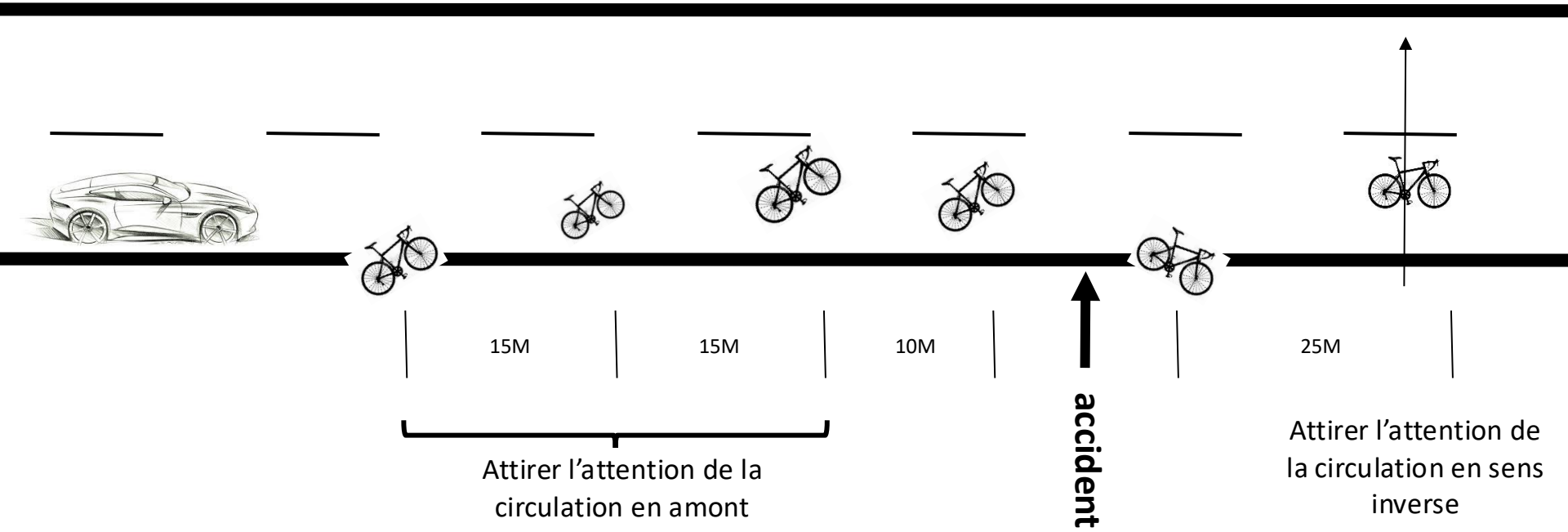

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

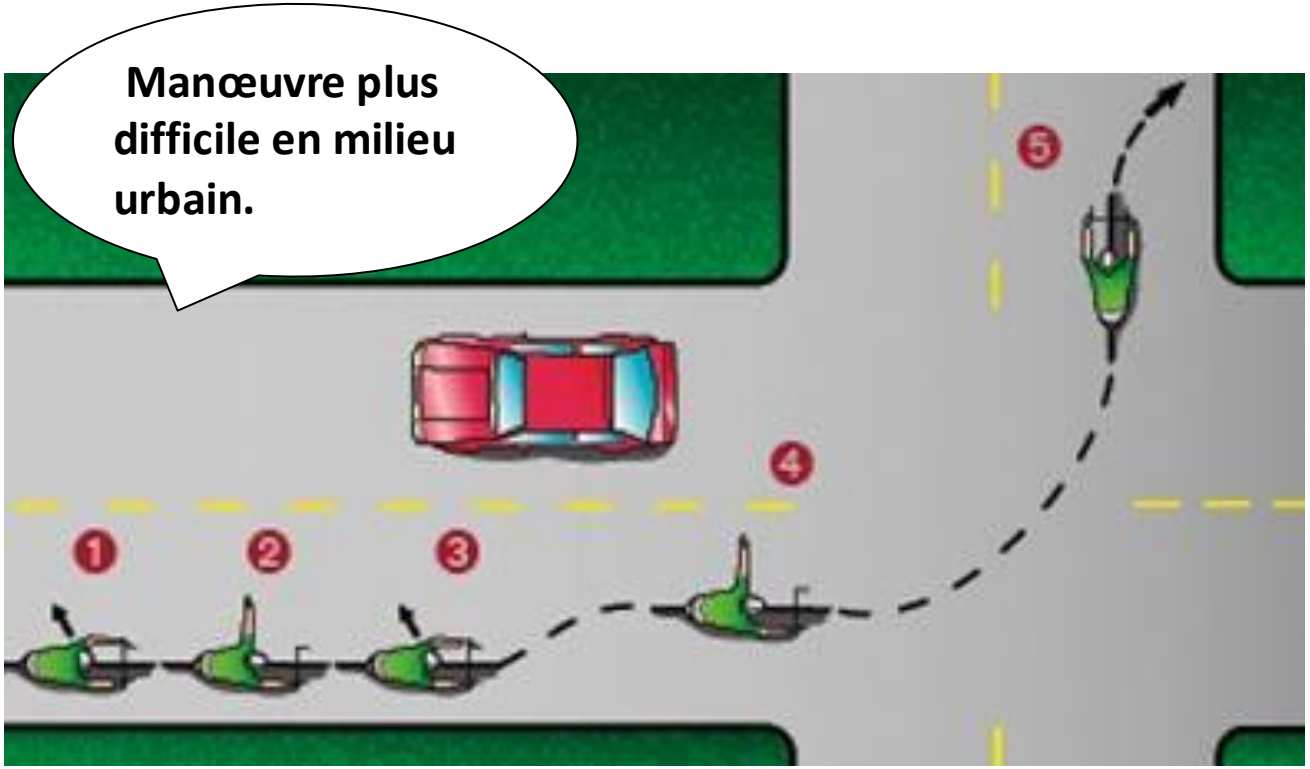

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

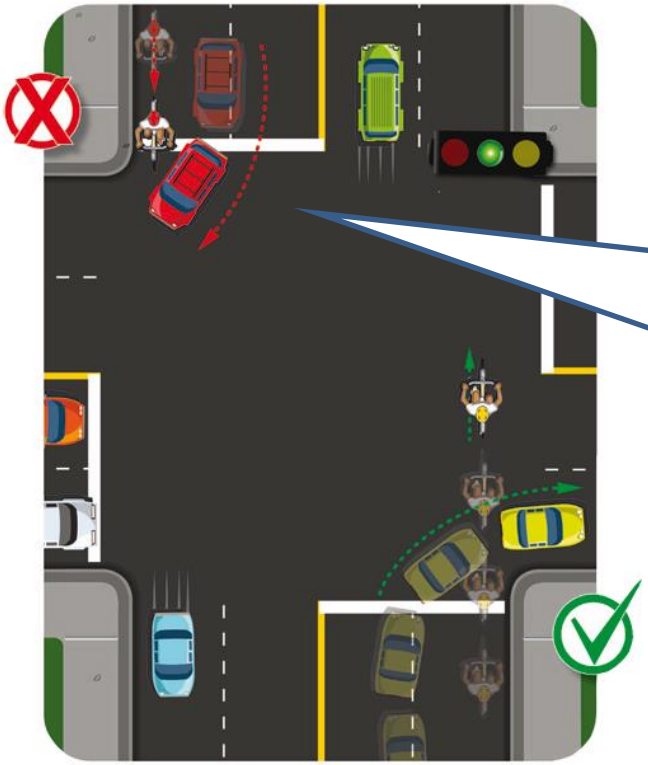

L'automobiliste doit céder le passage au cycliste qui continue tout droit…assurez-vous d'établir un contact visuel avec l'automobiliste avant d'engager le groupe.

CLUB CYCLISTE MONTÉRÉGIE

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

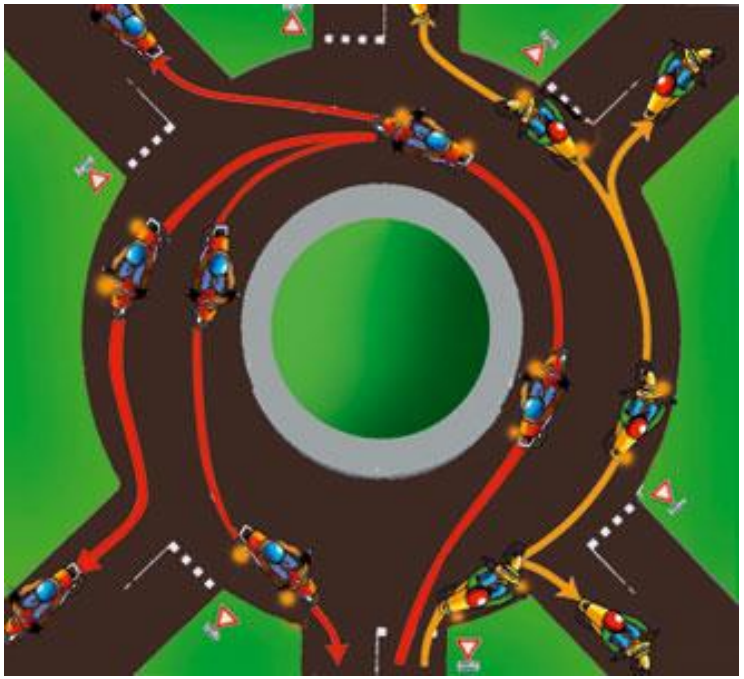

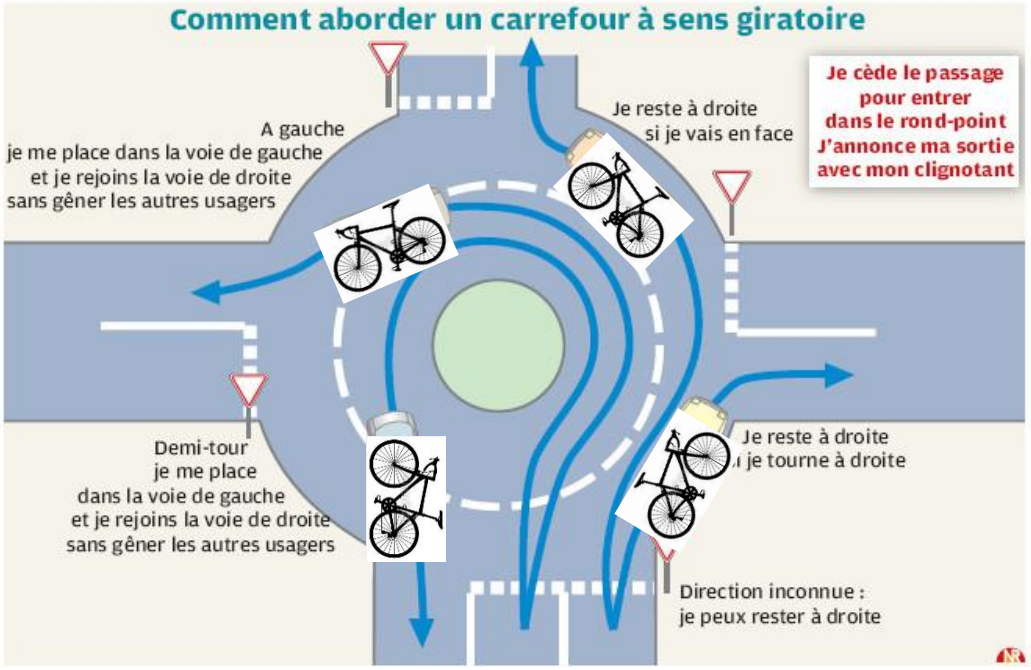

CLUB CYCLISTE MONTÉRÉGIE

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

Le cycliste peut profiter des feux pour piétons en autant qu'il respecte la priorité de ceux-ci.

Sécurité à vélo en groupe

Manœuvres aux intersections

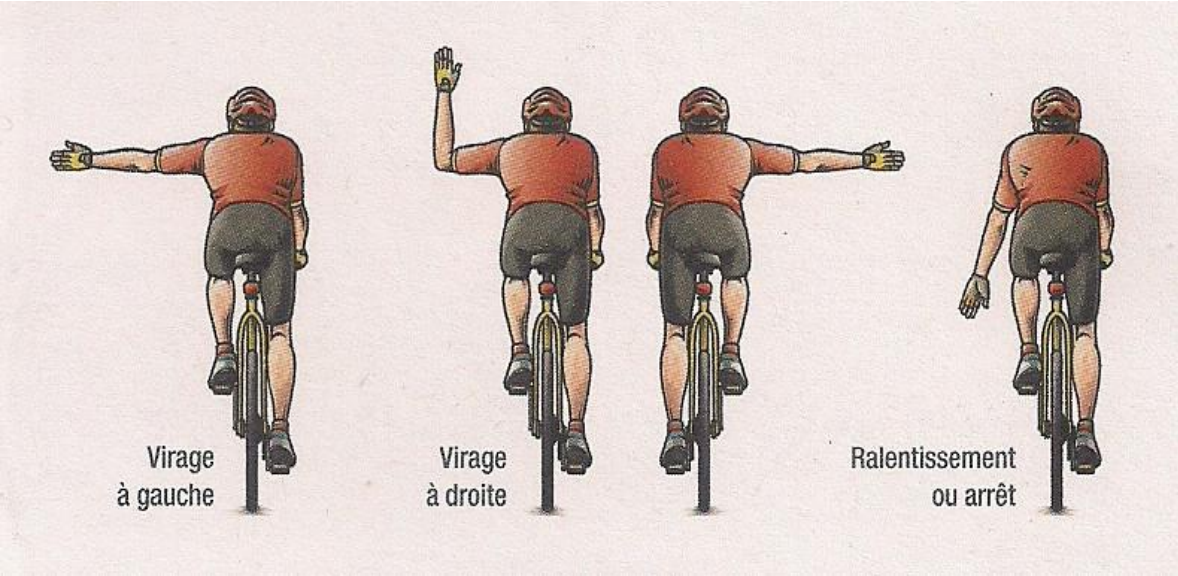

Sécurité à vélo en groupe

Bretelles d'accès

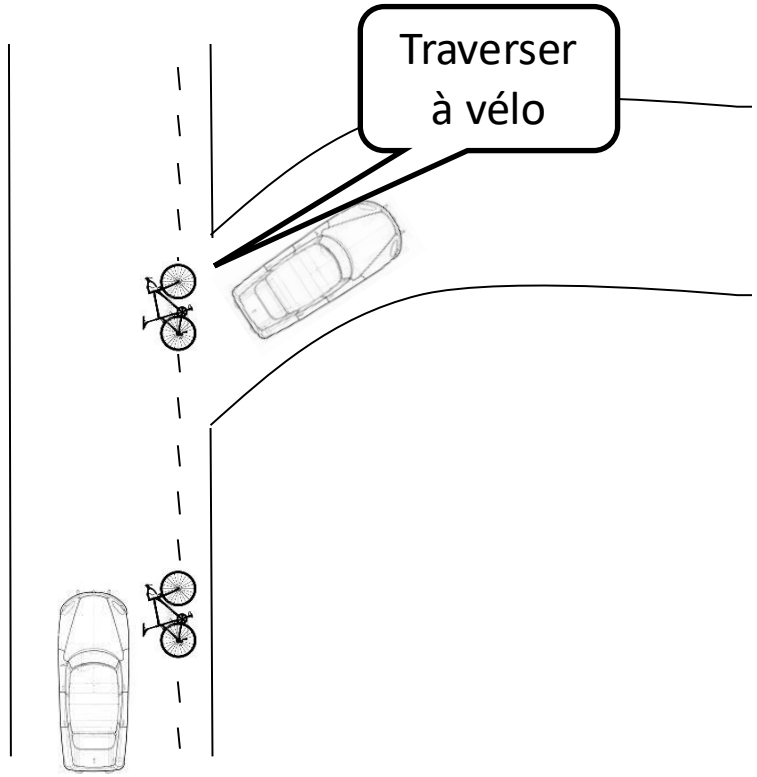

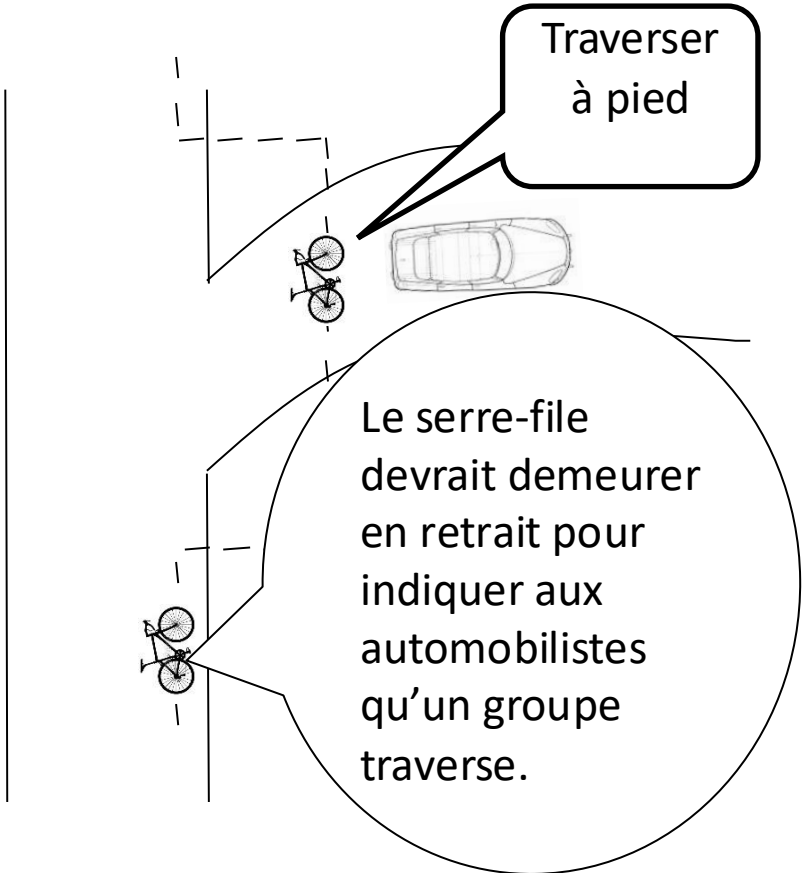

Sécurité à vélo en groupe

Sorties de voie rapide

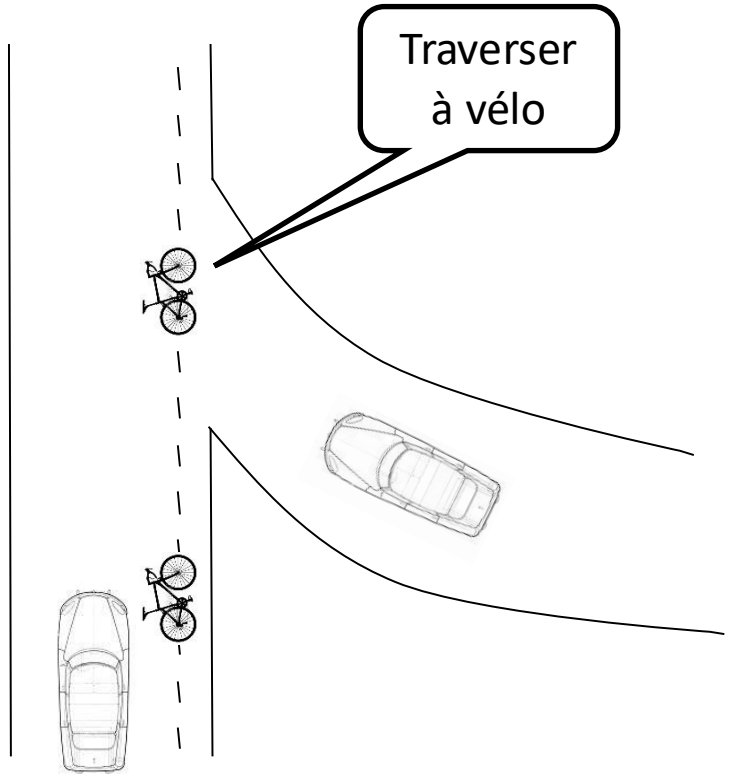

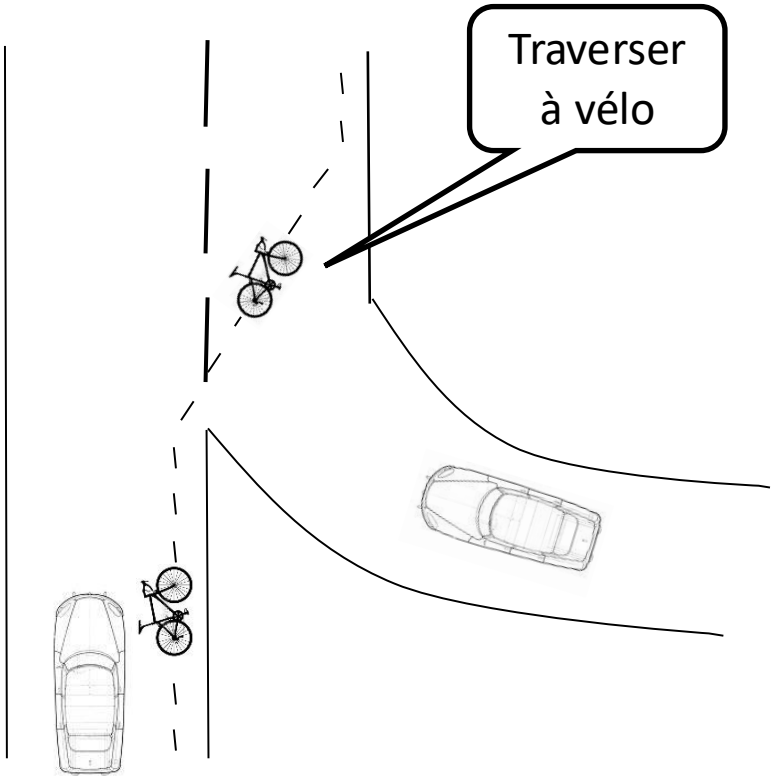

Sécurité à vélo en groupe

Sorties de voie rapide

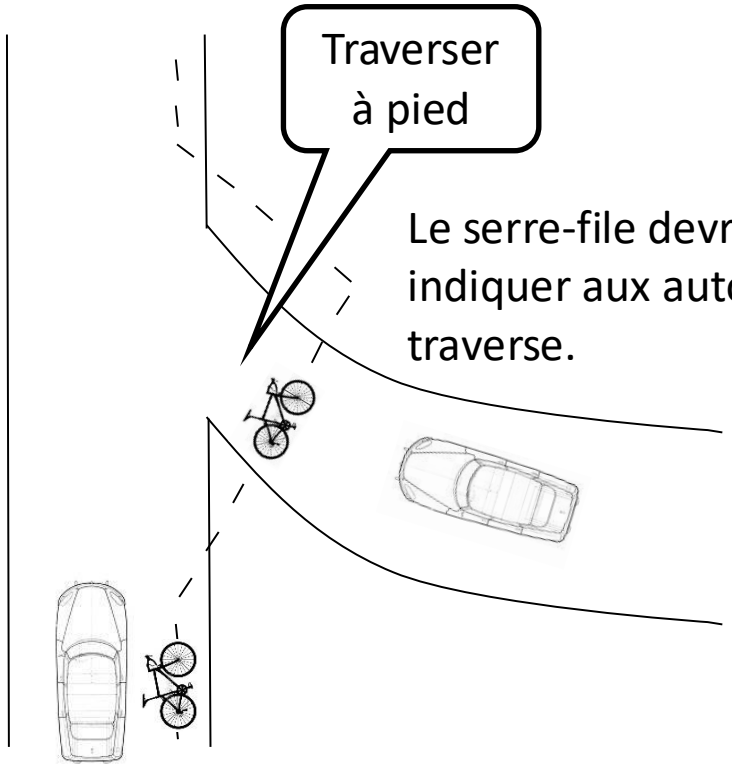

Le serre-file devrait demeurer en retrait pour indiquer aux automobilistes qu'un groupe traverse.

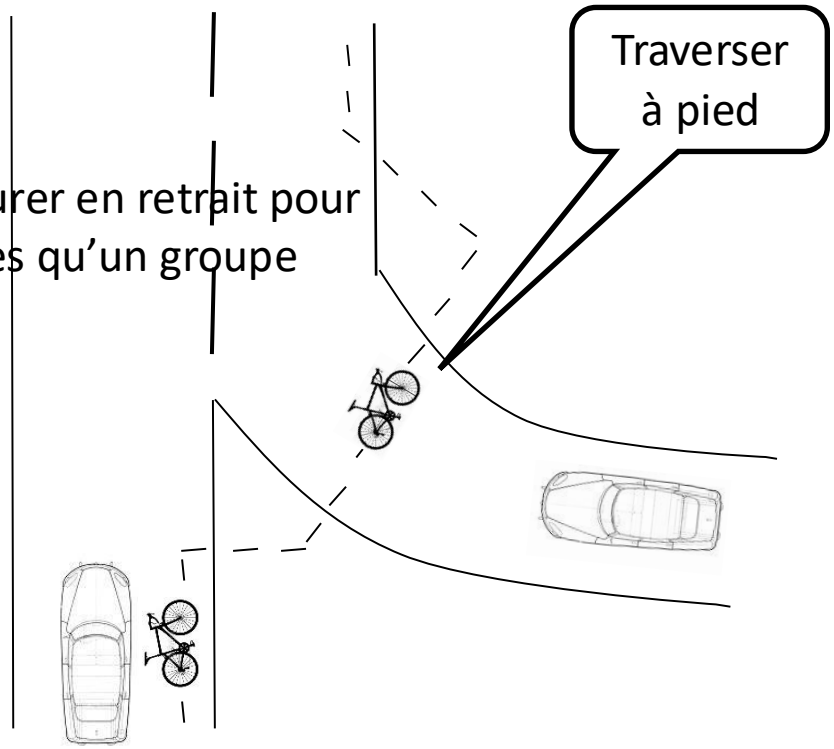

Sécurité à vélo en groupe

Véhicules stationnés

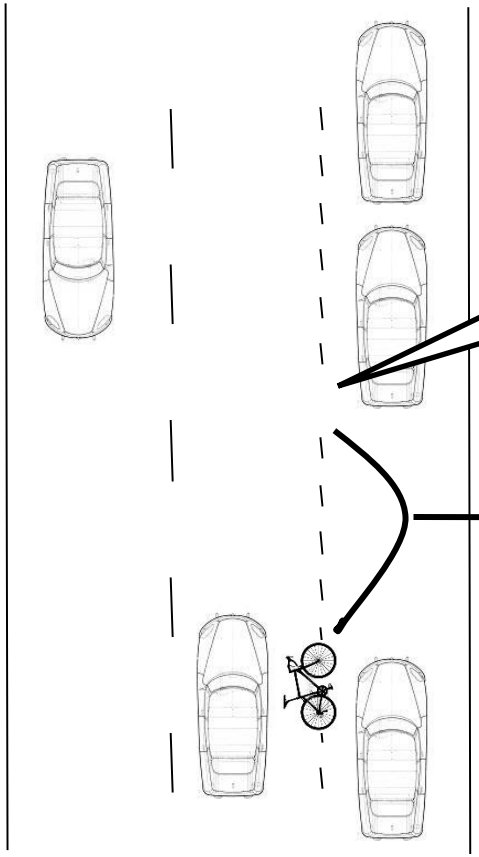

Attention
Toujours conserver une marge de sécurité d'environ 1 mètre avec les véhicules stationnés.

Non

Les automobilistes pourraient vous perdre de vue et ne pas anticiper votre retour.

Sécurité à vélo en groupe

Les autobus

- Rester en groupe (le groupe est plus visible)
- À une intersection, se placer à l'arrière ou à l'avant de l'autobus immobilisé
- Repartir avant l'autobus (si le groupe est placé devant l'autobus immobilisé)
- Repartir après l'autobus (si le groupe est placé derrière l'autobus immobilisé)
- Un cycliste qui aperçoit un autobus scolaire avec les clignotants et le panneau d'arrêt obligatoire déployé doit s'immobiliser à plus de 5 mètres au même titre qu'une voiture

Sécurité à vélo en groupe

Les

- Les cyclistes ont le même code de la route que les automobilistes, cela signifie que les cyclistes doivent s'immobiliser au * stop * avant de repartir.
- Il faut être conscient que la possibilité d'obtenir une contravention existe si on * brûle * le stop…….
- Obligation de * descendre du vélo * à certains endroits : Chemin Chambly & 116, Pont Bedford, Pont St-Césaire.

Sécurité à vélo en groupe

Autres principaux signaux

- Bras plié à 90˚ la main vers le bas (ou bras tendu vers le bas) - signaler un arrêt
- Bras plié à 90˚ la main vers le bas - agiter la main pour signaler un ralentissement
- Pointer le sol pour indiquer un obstacle du côté où l'on pointe – agiter la main pour indiquer la présence de gravier
- Geste de balai derrière le dos avec la main droite pour indiquer un rétrécissement de la voie du côté droit ou un obstacle situé à droite (à éviter par la gauche)
- Geste de balai derrière le dos avec la main gauche pour indiquer un rétrécissement de la voie du côté gauche ou un obstacle situé à gauche (à éviter par la droite)
- Main derrière avec deux doigts ouverts pour signaler une voie ferrée
- Agiter la main de haut en bas derrière le dos pour indiquer qu'on va se lever sur le vélo. On peut aussi crier «UP» ou «DEBOUT» pour aviser les cyclistes roulant derrière

Attention

Les participants doivent toujours regarder loin en avant et non pas fixer le cycliste qui précède.

Sécurité à vélo en groupe

Questions

À vélo, on peut rouler à contresens de la circulation s'il s'agit d'une rue à sens unique.
a) Vrai
b) Faux
c) Ça dépend

Le SPVM peut-il donner des amendes pour dépassement des limites de vitesse sur les pistes cyclables?
a) Oui
b) Non

Sécurité à vélo en groupe

Questions

À vélo, on peut rouler à contresens de la circulation s'il s'agit d'une rue à sens unique.

c) **Ça dépend**

Seulement si la municipalité l'indique clairement grâce à une signalisation…

Un policier peut-il donner des amendes pour dépassement des limites de vitesse sur les pistes cyclables?

a) **Oui**

Les mêmes limites de vitesse applicables aux véhicules automobiles s'appliquent aux vélos. Parfois, une limite de vitesse est indiquée pour les pistes cyclables, mais autrement, c'est celle des autos qui s'applique.

Sécurité à vélo en groupe

Questions

Les interdictions de tourner à gauche aux intersections ne s'appliquent pas aux cyclistes.
a) Vrai
b) Faux

Selon la Loi, combien faut-il de réflecteurs sur son vélo?
a) Deux
b) Quatre
c) Six

À Montréal, un cycliste peut tourner à droite à un feu rouge.
a) Oui
b) Non

Sécurité à vélo en groupe

Questions

Les interdictions de tourner à gauche aux intersections ne s'appliquent pas aux cyclistes.

b) **Faux**

Selon la Loi, combien faut-il de réflecteurs sur son vélo?

c) **Six**

À Montréal, un cycliste peut tourner à droite à un feu rouge.

b) **Non**

Sécurité à vélo en groupe

Merci de votre attention